

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 29.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevétés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	d. au		27 pou.		
dumat.	dessus	deg.	lig.		
	de 0.				
Midi....	12d au	90 deg.	27 pou.	Sud.	Soleil.
	dessus		lig.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
7 h.	11 h	4 h.	Premier quart.	13	
21 m.	48 m 59	15 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 29 novembre 1838.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Un exemplaire de la pétition demandant la réforme électorale est déposé dans les bureaux du Censeur, où les citoyens peuvent venir signer.

Le *Mercurie ségusien* est dans la jubilation. A St-Etienne on ne parle pas de la réforme, on ne signe pas de pétition; le *Mercurie* n'ose pas encore dire hautement que c'est à ses bons offices que le gouvernement doit le silence des Stéphanais; patience, dans quelques jours il le proclamera. Il attaque la réforme avec une incroyable fatuité. Il s'occupe peu d'en discuter la valeur, les idées qu'elle réveille ne lui paraissent pas sans doute faites pour la discussion; mais il s'attache à des puérilités, publie des anecdotes mensongères, des histoires de vieilles femmes, de portières, accueillies çà et là par d'autres journaux ministériels. Si le *Mercurie* se livre à une pareille polémique, c'est qu'il n'a pas en face de lui une feuille indépendante.

Que fait donc le nouveau journal de Saint-Etienne? dans quel but a-t-il été créé? S'il est ministériel, qu'il le dise; s'il soutient la cause du progrès, qu'il le prouve. Son attitude dans la question de la réforme est douteuse, problématique. Les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons exigent qu'on ait le courage de ses opinions.

Le *Mercurie*, dans son numéro du 28, répète, d'après le *Courrier de l'Isère*, qu'un exemplaire de la pétition pour la réforme a été présenté aux jeunes élèves d'une école communale de Grenoble. Ce fait était faux. Les citoyens les plus honorables de Grenoble ont pris des informations exactes à cet égard, et le *Courrier* a été convaincu d'avoir menti sciemment. Nous avons, dans le *Censeur*, donné les preuves de cette rouerie. Comment le *Mercurie* ose-t-il se faire encore l'écho d'aussi misérables inventions?

C'est qu'il serait sans doute agréable à MM. les adversaires de la réforme de donner à la pétition un vernis de ridicule, de la livrer aux lazzi des défenseurs du monopole. Quelle bonne fortune, si on pouvait accréditer ce bruit que des femmes, des enfants ont signé pour la réforme! A la rigueur, ce serait chose de peu de valeur, et qui ne détruirait en rien la gravité de l'acte qui s'accomplit dans toute la France.

L'arme du ridicule est puissante, nous ne l'ignorons pas, mais il faut savoir la manier. Ne s'en sert pas qui veut. Arrière, messieurs! vous n'êtes pas heureux dans vos puériles conceptions; elles sont déjà réduites au néant. A Grenoble, on trouvait beau d'insinuer que des enfants avaient signé la pétition; on a été pris en flagrant délit de mensonge. A Metz, les femmes ont été mises en jeu.

Le maire de Metz lui-même fit le métier de Mascarille. Mal lui en prit, ainsi que le prouve le compte-rendu que nous donnons plus bas de deux séances du conseil municipal. C'est au colonel de la garde nationale qu'il s'attaqua indirectement; il osa lui reprocher d'avoir colporté la pétition pour la réforme électorale, et de l'avoir présentée à la femme d'un citoyen absent, en l'engageant à signer pour lui.

L'indignation et la surprise furent grandes au conseil. M. le maire interpellé balbutia, parla d'ouï-dire, de rapports de police; il se rétracta même.

Théâtre du Gymnase.

BÉNÉFICE DE CÉLICOULT. — LA PETITE MAISON. — HENRI HAMELIN. — LE MARIAGE EN CAPUCHON. — LA REINE DES TILLEULS.

Le théâtre a ses jours de gloire et ses jours de bonheur, ce qu'il ne faut pas confondre; le public, ce corps immense, composé d'éléments hétérogènes, capricieux, bizarre, vieux ennuyé qui veut rire, être blâmé qui cherche du neuf, le public est froid à l'annonce d'un chef-d'œuvre; il redoute la pluie, le vent, et le frileux reste au coin de sa cheminée; mais si vous annoncez la parodie d'une parade de quelque actualité, le voilà qui accourt, empressé, se hâtant, et, pour entrer plus vite, déchirant les voiles et les manteaux, chiffonnant les toilettes, estropiant les dames en passant sous les barreaux qui ont la vaniteuse prétention de se croire le péristyle du Gymnase.

La Reine des Tilleuls avait donc attiré une foule immense qui s'est ruée dans la salle, qui s'est accrochée à toutes les portes, suspendue à tous les œils-de-bœuf, et qui a reflué dans tous les corridors; là, elle a été tapageuse, de mauvais ton, rieuse, insolente, et des loustics qui visaient à être goguenards, et qui n'étaient qu'ennuyés, se sont vengés d'être venus trop tard en empêchant leurs voisins plus hâtifs de jouir du spectacle.

Sous l'ancien régime, où on naissait colonel, où on achetait une compagnie, un régiment, on arrivait à la vie avec un état tout fait; on était prêtre, on était marié, selon qu'il convenait aux parents. Souvent, pour donner des gages d'une amitié nouvelle entre deux familles, pour satisfaire aux vœux d'un mourant, pour terminer un procès, presque toujours dans des vues d'ambition ou d'intérêt, on mariait deux jeunes enfants dont l'un allait au collège, l'autre au pensionnat; ils ne se revoyaient souvent qu'à leur majorité, au moment où l'on jugeait convenable de les établir. Ces sortes de mariages étaient rarement heureux, mais ce n'était pas de cela qu'on s'inquiétait. Toutefois les parties contractantes devaient renouveler librement les promesses de l'enfance et pouvaient refuser une union qui devenait nulle. Une de ces jeunes personnes, mariée à un seigneur jeune

Eh bien! le *Mercurie ségusien* accepte comme vrai un fait mensonger qui tend à jeter du discrédit sur l'honorable chef de la garde nationale de Metz; il ne se préoccupe pas de connaître la vérité, de peser la valeur de l'allégation: elle a été produite, il la recueille; elle est calomnieuse, peu lui importe; absurde et ridicule, il n'en prend nul souci; il met en pratique les leçons de Bazile sur la calomnie.

Dans ces derniers temps il a fait aussi son anecdote locale; il a parlé d'un avocat de Paris qui aurait tenté de faire une pétition en faveur de la réforme, et qui aurait échoué. Il était facile de constater ce fait, d'indiquer le nom de cet avocat. Le *Mercurie* s'est tu sur ce point. Que devons-nous penser de son assertion? Ne sommes-nous pas en droit de la classer avec les faits de Metz et de Grenoble? Si le *Mercurie ségusien* croit avec de pareils expédients nuire à la réforme électorale, son erreur est grande. Les pétitions, quand elles seront réunies, offriront un chiffre d'adhérents qui prouvera que la France veut qu'on mette un terme au système réactionnaire et corrupteur qui pèse sur nous.

A St-Etienne, jusqu'à présent, personne n'a pris en main la pétition, par cette raison que peu de citoyens ont le courage de l'initiative, par cette raison aussi qu'on doute souvent à tort du succès; mais il en est temps encore. Que deux ou trois citoyens honorables, d'opinions démocratiques, donnent l'exemple, et Saint-Etienne apportera son contingent d'adhésions à la réforme. Alors le *Mercurie ségusien* sera moins radieux; il méditera mieux la portée de ses paroles, et abandonnera aussi son système de mensongères insinuations.

Les patriotes de St-Etienne sont dupes de certaines manœuvres contre la réforme. Ils savent bien cependant que leur nombre est grand, qu'ils se prononcent.

Avant les attaques du *Mercurie ségusien* contre la réforme, leur inaction n'était qu'un fait de peu de valeur; aujourd'hui elle deviendrait un argument contre les amis de la liberté.

Attendez encore quelques jours et le *Mercurie ségusien* dira: « Le peuple est indifférent aux questions politiques, il a donné sa démission dans notre cité! » Eh bien! cela ne peut pas être. Il y a dans Saint-Etienne des tendances trop démocratiques pour que de telles allégations soient possibles. Aussi, faisons-nous appel à nos amis politiques de la Loire pour qu'ils imitent l'exemple que nous leur avons donné dans le département du Rhône.

LE MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL ET LA GARDE NATIONALE DE METZ.

L'introduction du principe électif dans les conseils municipaux et dans la garde nationale a été un des résultats les plus avantageux de la révolution de juillet. Elle a ranimé la vie publique, dans les grandes villes surtout, et les conseils municipaux, qui ne donnaient guère signe d'existence pendant la Restauration, sont devenus depuis, dans plus d'une occasion, les défenseurs éclairés des intérêts populaires.

Cependant, le gouvernement s'est réservé la faculté de choisir les maires et les adjoints, de même qu'il s'est arrogé le privilège de nommer les colonels de la garde nationale, et comme le choix du gouvernement devait tomber de préférence sur des hommes qui lui fussent dévoués, qui consentissent à servir ses intentions, à se faire les instruments et les représentants des volontés préfectorales, plutôt que les organes indépendants de la cité, dans plus d'une ville le maire s'est trouvé en opposition avec le conseil municipal, et il en est résulté des conflits assez vifs. Cet état de choses, inévitable aujourd'hui, durera jus-

comme elle, ayant appris que son mari avait une petite maison où il menait joyeuse vie, quitta un jour son pensionnat et s'en vint furtivement, à la brune, comme une innocente en fortune d'amour, revendiquer un cœur qui devait lui appartenir et sur lequel elle n'était pas disposée à céder ses droits.

La jeune fille trouva un beau garçon, plein d'esprit, de bonnes manières, disant bien, et qui se montrait ravi de sa bonne aventure. Ce qui se passa, l'amour le sait. La charmante épousée était rieuse et folle, l'amoureux partageait sa gaieté qu'il croyait comprendre, et l'expliquait par l'amour qu'il pensait inspirer. Le lendemain, la dame appela son amant M. le comte de C...; l'amant resta stupéfait, ébahi, c'était le marquis de B... Le comte lui avait vendu sa maison de campagne depuis deux jours. L'affaire fit du bruit; le premier mariage fut annulé, et comme la jeune femme était aussi riche que jolie, elle épousa celui que le hasard lui avait donné.

Cette historiette, qui est vraie, a fourni le sujet du vaudeville de la *Petite Maison*, pièce qui réussira beaucoup mieux quand elle sera jouée avec plus d'entrain, plus de vivacité, quand elle durera un quart d'heure de moins.

Henri Hamelin est un manufacturier de mérite, luttant contre le sort, appliquant son génie à des découvertes nouvelles, cherchant ces améliorations qui font la fortune d'un homme et la gloire d'une époque, et, dans ses vastes et profonds calculs, oubliant un peu sa femme qu'il aime, mais dont il ne peut s'occuper toujours comme un amoureux oisif. Il y a beaucoup d'Hamelins dans le monde, et ils ont besoin de trouver des femmes dont la tête et le cœur aient une saine raison, des femmes aimantes qui veillent sur le bien-être de leurs enfants et de leur époux, qui se contentent des douces confidences du soir, qui donnent un bon conseil au besoin, et consolent le génie des déceptions de la fortune. Malheureusement celle d'Henri n'a pas ces qualités; elle se plaint, elle croit à l'indifférence, elle va se laisser égarer par l'amour d'un peintre, génie incompris qu'il suffisait de faire ridicule, mais qu'il ne fallait pas rendre lâche et ingrat, à moins de faire la femme tout-à-fait folle. Un oncle, un bon génie, bonnetier retiré, original qui voit juste, qui pèse

qu'à ce que les citoyens choisissent eux-mêmes et directement les maires et les adjoints, parce que leurs suffrages ne se porteront que sur des hommes en qui ils auront confiance, et qui préféreront l'approbation désintéressée de l'opinion publique aux suffrages des préfets.

Parmi les maires qui sont ainsi en opposition avec l'opinion publique, celui de Metz occupe le premier rang, et le *Courrier de la Moselle*, dans les comptes-rendus de la discussion du budget de Metz qu'il publie depuis quelques jours, en donne des preuves nombreuses. Mais à Metz les voix indépendantes ne manquent pas au conseil municipal, et M. le maire est obligé d'écouter les vérités que lui attire sa conduite. Un des incidents qui ont eu lieu dans une des dernières séances est assez grave par sa nature et ses conséquences, puisqu'il a entraîné la démission du maire, pour que nous en donnions le récit.

Voici, d'après le *Courrier de la Moselle*, une partie de la séance du conseil municipal du 17 novembre:

« L'ordre du jour appelle la discussion de l'article du budget qui émerge le traitement des agents de police.

» Sur cet article M. Bompard, maire, annonce qu'il serait disposé à demander la création d'une troisième classe d'agents de police qui n'auraient que demi-traitement, et dans laquelle on colloquerait les anciens employés. Le personnel de la police lui paraît insuffisant pour surveiller la propreté des rues, l'entrée des marchandises aux portes de la ville et les transactions des marchés intérieurs.

» M. Billaudel combat cette pensée de M. le maire; il trouve qu'un personnel de vingt-quatre employés de police, en y comprenant les commissaires, est plus que suffisant pour tous les besoins du service.

» Que M. le maire ne détourne pas ses agents de leurs véritables fonctions: qu'il ne les envoie pas à la recherche à domicile de ses votants, en temps d'élections; et dans ce moment où notre garde nationale signe, à si bon droit et avec tant de raison, une pétition pour la réforme électorale, que M. le maire ne les fasse pas courir de porte en porte pour savoir quels citoyens réclament la réforme!... Alors, n'en doutez pas, le personnel de la police suffira à toutes les nécessités municipales, et M. le maire n'aura pas de crédits nouveaux à nous demander.

» M. Bompard: La pétition de la garde nationale est un fait politique assez important pour que le gouvernement s'en occupe, et que la police fasse des recherches. Au reste, ces recherches ne sont pas inutiles; car il m'a été rapporté que des officiers supérieurs de la garde nationale engageaient les femmes à signer pour leurs maris... (Vives interruptions.)

» M. Woishaye: M. le maire vient d'avancer contre les officiers de la garde nationale, et il y en a sept, un fait d'une gravité énorme; prend-il sur lui la responsabilité de cette assertion?

» M. Bompard: Je ne le dis que comme résultat des rapports de la police. Ce n'est pas moi qui l'ai ouï-dire.

» M. Bultingaire dit qu'il l'a entendu dire par un de ses voisins, qui le tenait d'un autre; qu'il ne l'affirme pas pour son compte, mais qu'on rapportait que cet officier supérieur était le colonel...

» M. Woishaye, avec indignation: Voilà donc sur quelle base M. Bompard, maire de Metz, le chef de la garde nationale, se permet de lancer une accusation, qui ne tendrait à rien moins qu'à supposer l'incitation à un faux, contre le colonel de cette garde, contre un ancien militaire que les services les plus distingués ont placé si haut dans l'estime publique, contre un homme honorable qui est absent de cette assemblée... C'est sur des propos de compères et de commères comme ceux que vient de rapporter M. Bultingaire!... Et M. Bompard ne comprend pas que ces bavardages, en passant par sa bouche, acquièrent un caractère d'autorité tout exceptionnel!... Est-il possible de rencontrer dans un magistrat une légèreté de conduite plus condamnable, et un oubli aussi grave de ses devoirs?

» M. Bompard: Je n'ai été amené à parler de cela que parce que M. Billaudel avait reproché à la police ses démarches, et que j'ai voulu y opposer d'autres instances.

» M. Billaudel: En attaquant l'abus que M. le maire fait du personnel de la police, je reste dans mon droit rigoureux. Le con-

les passions comme des grammes de coton, et mesure les sentiments aux numéros d'une filature, suit pas à pas la passion de sa nièce, déjoue les intrigues, intercepte les lettres, dérange les rendez-vous, sauve la jeune femme et la fortune du mari. Cette pièce, bien écrite, bien menée, a fait plaisir. Lambert a parfaitement joué le rôle du bonnetier; il a été fort applaudi et à juste titre.

Il y a au théâtre du Gymnase une actrice qui ne manque pas de grâce et de gentillesse, ce qui fait que le public la voit généralement avec assez de plaisir. Quelques feuilletonistes tant soit peu béotiens lui ont jeté la louange à l'oreille et l'encens au visage de façon à l'étourdir et à lui donner le vertige. Son âge et son nom sont un mystère; elle avait dix-sept ans l'an dernier, elle en a seize aujourd'hui. Les feuilletons lui envoient des vers et de la prose, et tous les matins des bouquets dont l'odeur lui a fait mal à la tête bien certainement. Tant il y a que la semaine dernière, quand il s'est agi de distribuer les rôles d'une pièce très-gaie, très-amusante, le *Mariage en capuchon*, la jeune actrice n'a pas lu le rôle qu'on lui destinait, elle l'a compté, et comme il n'avait que cent cinq lignes, elle l'a renvoyé, en disant qu'il était trop court. De mauvais plaisants du théâtre — où n'y en a-t-il pas? — se sont mis à fredonner ce couplet assez connu: *Vous demandez une chanson*, etc. L'huissier s'en est mêlé, et a fait une sommation qui est restée sans résultat, à cause du mystère de l'âge et du nom, et enfin la jeune actrice n'a pas joué. Les journaux de Paris, les gazettes de théâtres, les correspondants dramatiques sont priés de prévenir les auteurs qu'il ne leur est pas permis de faire des rôles de cent cinq lignes, sous peine de voir les rôles refusés par toute jeune première jouant les ingénuités; tout rôle de cet emploi devra avoir cent six lignes.

Le *Mariage en capuchon* est une bouffonnerie empruntée aux mœurs de l'Espagne, où l'on se marie, à ce qu'il paraît, sous le costume de quelque confrérie, ce qui permet de substituer un mari à un autre avec beaucoup de facilité. Pas n'y manque un officier, entraîné par dépit aux genoux d'une femme qu'il n'aime pas, et qu'il doit épouser par reconnaissance pour le père, qui

seil, dont je suis membre, vote le traitement de ces agents sur les fonds communaux, mon devoir est donc d'examiner si les deniers que je vote reçoivent bien leur destination. Et s'il arrive, comme ici, que M. le maire détourne les agents, que nous soldons, de leurs fonctions naturelles, je dois m'élever encore contre ce tort de son administration. Mais qu'est-ce que ce tort, à côté de celui que se donne en ce moment M. le maire ? N'est-il pas scandaleux de voir que ce soit lui, le président de cette assemblée, lui qui doit en être le modérateur, qui vienne à la légèreté attaquer les réputations les mieux établies, et jeter au milieu de nous des brandons de discorde propres à réveiller toutes les guerres éteintes ?... C'est une preuve nouvelle, entre tant d'autres, que M. Bompard est absolument sans lien avec la garde nationale, en qui repose seule toute la force de la cité.

Voici maintenant quelle impression cette séance a produite sur la garde nationale, d'après le *Courrier de la Moselle* du 24 novembre :

« Mercredi 24 novembre, à trois heures après midi, les officiers de la garde nationale de Metz étaient réunis en grand nombre à l'Hôtel-de-Ville, dans le but de faire une visite officielle à M. Jayr, nouveau préfet de la Moselle. Au moment où M. Bompard, maire de Metz, se présenta au milieu d'eux, revêtu de son uniforme et de son écharpe, M. François, colonel de la garde nationale, s'en approchant, lui dit d'une voix fortement accentuée :

« Monsieur le maire, j'ai besoin de vous dire, en présence des officiers de la garde nationale, que vous avez été malveillant pour leur colonel. Vous avez dit en plein conseil municipal des choses qui ne sont pas vraies, qui sont absurdes, ridicules, et qui tendaient à déverser la calomnie sur moi. Je déclare donc que le colonel de la garde nationale de Metz n'accepte point votre patronage pour se présenter à la préfecture ; il y paraîtra seul, ou il s'y rendra, mais sans vous, avec les officiers qui voudront l'y suivre. »

M. Bompard, un peu troublé, prit aussitôt la parole et déclara (nous ne savons pas pourquoi) que, dans le sein du conseil municipal, il n'avait point accusé des officiers supérieurs de la garde nationale d'avoir proposé à une femme de signer, pour son mari, la pétition de la réforme électorale, mais qu'il en avait accusé seulement un officier supérieur. Il ajouta, — et ceci, sans être plus vrai, semblait se rattacher moins indirectement à ce qui venait d'être dit, — qu'il n'avait parlé que comme d'un rapport de police de la proposition qu'aurait faite un officier supérieur à une femme, de signer, lui, pour le mari de celle-ci, dans le cas où il serait autorisé par ce dernier.

M. Woirhaye, chef de bataillon de la garde nationale et conseiller municipal, fit observer que M. Bompard ne disait pas vrai ; que M. le maire n'avait rien dit de pareil dans le sein du conseil, et que les procès-verbaux des séances en faisaient foi ; que M. Bompard avait bien prétendu, dans la dernière séance, avoir tenu le langage qu'il venait de faire entendre devant MM. les officiers, mais que la majorité du conseil consultée avait déclaré que M. Bompard n'avait pas dit les paroles qu'il s'attribue ; en un mot, que le procès-verbal devait rester conforme au compte rendu de la séance par le *Courrier de la Moselle*. « Ce n'est donc pas moi seulement, a-t-il ajouté, qui vous démentis ; c'est le conseil municipal qui a déjà démenti avant-hier ce que vous venez redire aujourd'hui. »

M. Simon, lieutenant-colonel, a ajouté qu'il suivrait le colonel à la préfecture, et qu'il était d'autant plus disposé à n'y point paraître sous les auspices de M. le maire, que ce magistrat n'avait jamais manifesté pour la garde nationale que des dispositions au moins peu bienveillantes.

M. Bompard : Je n'ai point pris la responsabilité de ce que j'avancé ; je n'en ai parlé que comme de faits à vérifier...

M. le colonel François : Monsieur, il fallait avoir vingt fois la certitude de ce que vous avanciez, avant de calomnier ainsi le colonel de la garde nationale. Mais vous avez mieux aimé répéter des commérages de femmes, des propos de quartier, etc.

Le colonel sortit sur-le-champ, et tous les officiers le suivirent à la préfecture, laissant M. le maire au milieu d'un cercle très-retréint. »

La mort vient de frapper le maréchal Lobau. Sa carrière militaire n'a pas été sans éclat. Ce n'est pas nous qui oublierons jamais les services rendus à la France par les armées de la République et de l'Empire ; les noms de leurs chefs ont été illustrés par de beaux faits d'armes, et nous ne reculerons pas devant leur énumération. Toutefois, tout en rendant hommage à leurs vertus guerrières, il est une vérité qu'il faut proclamer hautement, c'est qu'ils n'ont pas compris leurs devoirs de citoyens.

L'esprit militaire, l'habitude de l'obéissance passive les ont amenés à de déplorables résultats. Depuis 1830, toutes nos vieilles illustrations se sont résignées à soutenir un système impolitique et impopulaire. Leur épée n'a pas été

la fait rentrer en faveur à la cour et lui a obtenu un grade supérieur dans l'armée. Les incidents amenés par cette substitution sont très-amusants ; on a beaucoup ri au second acte d'une scène qui, pour être renouvelée de l'*Huissier chaussonnier*, n'en est pas moins fort gaie.

La Reine des Tilleuls a terminé cette longue soirée où l'on a joué huit actes. Ce n'est que la parodie d'une parade qui se joue ailleurs et sur laquelle on n'a pas à exprimer d'opinion, parce qu'on la regarde heureusement comme en dehors du feuilleton.

KAUFFMANN.

Grand-Théâtre.

M. Max Bohrer s'est fait entendre mardi soir au Grand-Théâtre où il a joué deux grandes fantaisies de sa composition. Sans crainte d'être démenti, nous ne craignons pas d'affirmer que son talent sur la basse est vraiment prodigieux ; c'est une précision à se jouer des difficultés les plus ardues, un fini dans les moindres détails, une manière de phraser et d'indiquer les nuances les plus délicates, qui surpassent tout éloge. Une des qualités précieuses de cet artiste, c'est d'avoir conservé constamment à la basse son véritable caractère. Ce n'est point cette qualité de sons hétérogènes empruntés aux instruments les plus opposés, ce sont toujours ces sons larges, sévères, d'une nature un peu mélancolique, qui constituent essentiellement le caractère de la basse. Aussi n'a-t-il cherché que des mélodies suaves, rêveuses, et évité toute cette fantasmagorie de phrases tourmentées et échelonnées, qui sont plutôt le fait de la prestidigitation que de l'art véritable.

M. Bohrer a été, pour ainsi dire, toujours vrai, sans emphase ; aussi a-t-il constamment tenu son public sous le charme.

M. Bohrer donne un second concert vendredi au Grand-Théâtre. Nous ne doutons pas que son grand talent n'attire une nombreuse réunion.

Mlle Joly a chanté la romance d'Alice, de *Robert*, avec un charme de voix et un développement de moyens des plus remarquables. Cette jeune cantatrice a définitivement conquis, par ses précieuses qualités de voix, la faveur du public.

levée contre l'ennemi, et parfois elle est sortie du fourreau pour comprimer les élans des populations irritées.

Le maréchal Lobau devait-il donc accepter un commandement que des ingrats arrachaient au général Lafayette ? L'histoire le placera au nombre des généraux illustres, mais elle ne pourra passer sous silence les tristes faits d'armes dans lesquels il a figuré dans ces derniers temps ; si son courage apparaît brillant, si ses talents comme tacticien sont reconnus, force sera bien de reconnaître également qu'il s'est dévoué à soutenir des intérêts égoïstes. Était-ce un volontaire de la République qui devait soutenir le système de paix à tout prix ?

Hier matin, un modeste convoi s'acheminait vers le champ de sépulture ; c'étaient des ouvriers et apprentis serruriers-mécaniciens qui allaient rendre les derniers honneurs à l'un de leurs camarades, le jeune Benoît Pinatel, à peine âgé de vingt ans, fils d'humbles ouvriers, Pierre-Benoît Pinatel et Marguerite Teyssier.

Benoît Pinatel était l'élève de Claude Boivin, ce mécanicien si justement renommé à Saint-Etienne ; de Claude Boivin, dont les procédés envers le malade ont toujours été dictés par un bon cœur et une affection presque paternelle. Aussi lui a-t-il prodigué des soins empressés, et sa mort l'a plongé dans une vive douleur.

Benoît Pinatel, par sa douceur naturelle, s'était fait un ami de chacun de ses camarades, et ceux-ci ont spontanément donné une grande preuve de leurs regrets.

Lorsque le nombreux cortège fut parvenu sur le lieu où la dépouille du jeune homme allait être inhumée, après les prières du prêtre, une pensée soudaine se présenta à tous les esprits : conserver la mémoire de celui qui s'en était rendu digne par la conduite la plus exemplaire et toutes les qualités de l'esprit et du cœur. Aussitôt il fut arrêté d'un commun élan qu'une humble pierre rappellerait aux jeunes hommes de son état la vie si courte et pourtant si bien remplie de Benoît Pinatel ! Cet hommage spontané et sans faste offre un enseignement que nous pourrions rappeler.

(Mercure ségusien.)

Nous lisons dans le *Sémaphore* de Marseille la lettre suivante dont ce journal garantit l'authenticité ; le fait qu'elle rapporte est assez extraordinaire pour que nous en doutions encore.

Livourne, 16 novembre 1838.

Nous sommes tous ici dans l'étonnement depuis l'arrivée du navire américain le *Bustard* qui vient de la Colombie ; il avait à bord le sieur Martin Ootaya, son fils Pamela et un coursier d'une nouvelle espèce que le sieur Martin est parvenu à dompter par une adresse incomparable. Ce coursier est un condor des Cordilières, oiseau dont les ailes ont trente-deux pieds d'envergure. Ce terrible monarque des airs est tellement doux et apprivoisé que le fils du sieur Martin Ootaya s'en sert comme d'un cheval, se place sur son dos, et, à la grande surprise de tout le monde, s'envole avec lui à une hauteur démesurée. Le jeune Pamela, armé d'un petit bâton que termine une pointe d'acier, le dirige comme un cheval.

Sa première ascension a eu lieu hier à midi ; il est parti de la place d'armes, et, à une certaine hauteur, le jeune Pamela s'est mis debout et a salué les habitants de Livourne, en agitant son mouchoir. Ensuite il a de nouveau enfourché son condor, et nous les avons vus disparaître dans un clin-d'œil. L'oiseau et l'enfant qu'il portait sont arrivés à Florence en douze minutes ; le soir ils ont été de retour : l'enfant était porteur d'un certificat des autorités de Florence. La foule va voir ce condor ; on paie 2 f. par personne. Le sieur Martin va conduire son fils et le condor à Milan, d'où ils se rendront à Paris. »

Une circulaire de M. le directeur-général des douanes, du 30 octobre 1838, dit que les objets taxés à plus de 40 fr. par 100 kilogrammes seront liquidés sur le poids net, et non pas sur le poids brut, qui ne s'applique qu'aux marchandises au-dessous.

Lorsque les marchandises sont destinées pour l'entrepôt réel, on peut différer la reconnaissance du poids net effectif jusqu'à la sortie du magasin ; ou bien, quand il s'agit de marchandises qui, à la sortie d'entrepôt réel, sont expédiées en continuation d'entrepôt par mer ; ou bien encore, lorsque les marchandises expédiées par terre, soit en continuation d'entrepôt, soit en transit à titre d'envoi direct sur les entrepôts, soit de la nature de celles qui, d'après les règlements généraux de transit, sont soumises au double emballage et plombage.

Dimanche 2 décembre, à une heure moins un quart, M. Cresp, de l'école de Talma, donnera une séance de déclamation oratoire et dramatique, dans une salle de l'École normale, rue Buisson, n° 5.

PROGRAMME.

- 1° Les Funérailles de Louis XVIII, ode. (Victor Hugo.)
- 2° Exorde du père Bridaine.
- 3° Le Meunier de Sans-Souci, historiette. (Andrieux.)
- 4° Discours de Mirabeau sur la banqueroute.
- 5° A l'homme qui a livré une femme. (Victor Hugo.)
- 6° Fables : 1° le Singe qui montre la lanterne magique, 2° les Animaux malades de la peste, 3° le Meunier, son Fils et l'Ane.
- 7° Aux mânes de Ch. Fourier, imprécation. (Nap.-Aug. Clém.)
- 8° Monologue de Triboulet, scène du Sac. (Victor Hugo.)

Paris, 27 novembre 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *Moniteur* publie une ordonnance du roi qui mentionne la convention conclue le 9 août 1838 entre la France et le saint-siège pour la transmission des correspondances par voie de mer.

M. le maréchal Lobau, commandant de la garde nationale de Paris, est mort, cette nuit, à 1 heure 28 minutes, entouré de sa famille et de plusieurs officiers de son état-major.

Il y avait déjà plus d'un mois que M. le maréchal Lobau avait renoncé le matin à faire manœuvrer la garde montante ; mais son indisposition ne paraissait pas jusqu'alors présenter de danger. C'était une attaque de goutte. Cependant, depuis 3 jours, des symptômes plus alarmants s'étaient manifestés ; la goutte remontait à la poitrine, et il y avait une complication de rhumatisme et d'inflammation de poitrine.

Cette nouvelle a été portée ce matin, de bonne heure, aux Tuileries, et le roi a envoyé immédiatement un de ses aides-de-camp pour complimenter la veuve. On croit que les obsèques n'auront pas lieu avant samedi prochain, parce que l'on veut lui donner beaucoup d'éclat. La garde nationale de Paris et de la banlieue sera invitée à y assister

en masse. La garnison de Paris sera représentée par un détachement de chacun des régiments.

On se demande déjà quel sera le successeur de M. Lobau. On sait que, depuis quelque temps, les journaux avaient répandu le bruit qu'il était question de le mettre à la retraite et de le remplacer par M. le général Jacqueminot ; mais on ne croyait pas généralement à cette nouvelle. Maintenant sera-ce, en effet, M. Jacqueminot qui sera nommé commandant en chef de la garde nationale de Paris ? Nous croyons que l'on préférerait un maréchal de France à un lieutenant-général, si l'on avait pu trouver un maréchal assez valide pour remplir cette position élevée. Mais il n'y a guère que le maréchal Clauzel capable de succéder à M. Lobau, et l'on sait qu'il est tout-à-fait en disgrâce à la cour. Pour ces raisons, nous ne serions donc pas étonnés que l'on choisît M. le général Jacqueminot.

Tous les journaux se sont occupés ce matin du tumulte qui a accueilli M. Lerminier lorsqu'il a voulu commencer son cours de droit public au collège de France. Mais le langage du *Journal des Débats* est assez curieux. On se souvient que lors de la publication du fameux article de M. Lerminier, la feuille de M. Bertin s'était élevée contre le scandale d'une conversion aussi subite ; aujourd'hui elle prend tout-à-fait le parti du nouveau maître des requêtes, et s'indigne que la liberté soit si mal comprise.

Les huées qui ont été adressées à M. Lerminier, lorsqu'il a tenté de commencer son cours, étaient justes, et, quoi qu'en dise le *Journal des Débats*, nous ne saurions les désapprouver ; mais la jeunesse de nos écoles aurait dû s'en tenir à ces démonstrations et s'abstenir de voies de fait.

On avait répandu le bruit, après la nomination de M. Lerminier comme maître des requêtes, qu'il ne ferait plus son cours de droit public, et qu'on allait lui accorder une autre position équivalente. C'est assurément ce qu'on aurait dû faire pour éviter le scandale qui devait nécessairement avoir lieu le jour de l'ouverture des cours. C'est M. Lerminier lui-même qui a insisté pour conserver sa position de professeur au collège de France, et qui a voulu braver en face l'opinion publique.

On annonce que M. Lerminier doit essayer de nouveau, jeudi prochain, de commencer son cours. La police cherchera sans doute, en déployant un luxe imposant de précautions, à empêcher le renouvellement des scènes d'hier. Il serait plus convenable de céder à l'opinion publique en nommant un autre professeur à cette chaire.

Nous apprenons qu'un courrier a été expédié ce matin pour les Pyrénées afin d'engager M. le général Jacqueminot à revenir immédiatement à Paris. On croit décidément qu'il sera nommé à la place de M. Lobau.

De nombreuses patrouilles ont circulé cette nuit dans le quartier latin, et surtout aux environs du collège de France. Des placards écrits à la main ont été affichés pendant la nuit sur les murs du collège de France, ils portaient ces mots : « A bas Lerminier ! à bas le renégat ! » Ils ont été arrachés à la pointe du jour par des rondes de police.

M. Lerminier a été mandé hier soir à dix heures auprès du ministre de l'intérieur.

Ce matin, à 4 heures, le thermomètre de l'ingénieur Chevalier marquait 3 degrés au-dessous de zéro. Le ciel est toujours couvert de nuages, et paraît disposé à la neige.

Le gérant de la *Revue de l'Oise* est cité directement devant la cour d'assises de Beauvais, pour le 12 décembre, comme prévenu d'outrages et de diffamation envers un magistrat, en raison d'un article publié dans le numéro du 1^{er} septembre.

Le *Mémorial bordelais* publie la lettre suivante qui lui est adressée par une personne portant les initiales G. I. :

Monsieur, Les informations qui vous ont été transmises sont exactes. Des communications d'une haute importance, et dont vous avez parlé dans votre feuille du 17, ont été faites par M. l'ambassadeur d'Espagne au gouvernement français ; il paraît qu'elles ont fait naître des débats très-animés entre M. le comte Molé et M. le marquis de Miraflores, signataire du traité de la quadruple alliance, sur la manière dont ce traité doit être interprété, car il paraîtrait que ces deux ministres se comprennent d'une manière différente.

La décision d'une question diplomatique d'une telle importance devra être soumise aux chambres. Abstraction faite de considérations politiques, il serait de la dignité de la France de mettre un terme à l'état d'horrible anarchie où se trouve l'Espagne. L'humanité réclame son appui, et doit-on le lui donner ? — On ne connaît pas les résultats que peut avoir la lettre autographe adressée à un puissant monarque, à laquelle vous avez fait allusion dans votre article du 17. Espérons qu'ils seront favorables à l'Espagne. »

Nous n'avons pas aujourd'hui de nouvelles de Londres, ce jour correspondant au dimanche. Le petit nombre de feuilles qui paraissent ce jour ne publient rien d'intéressant.

Le *Journal de la Haye* assure que la France est bien décidée à ne pas secourir la Belgique, tandis que les feuilles de Londres affirment au contraire que la France veut s'opposer à ce que la Prusse prenne possession des territoires contestés.

On lit dans l'*Echo de Vésone* :

« La brochure inédite de M. Bugeaud vient d'être l'objet d'une nouvelle polémique des journaux. Plusieurs feuilles affirment que cette brochure existe, tandis que le *Moniteur parisien* s'efforce à en nier officiellement l'existence. » Nous appuyons de toute l'autorité que peut nous donner le voisinage des lieux habités par M. Bugeaud, non seulement le fait de l'existence de cette brochure, qui a été bien réellement soumise au président du conseil et entravée par lui dans sa publication, mais l'intention où est l'auteur de la faire paraître après les nouveaux débats de l'affaire Brossard. Ce que nous ne pouvons pas affirmer avec la même assurance, c'est que le général ait résisté

aux influences qui lui ont commandé certaines suppressions.

George Mouton, comte Lobau, est né à Phalsbourg le 21 février 1770 : il n'avait donc pas 69 ans lorsque la mort est venue le frapper.

Volontaire dans la légion de la Meurthe, en 1792, il marcha des premiers à la frontière, et mérita ses premiers grades à l'armée du Rhin. Nous le retrouvons en Italie avec Championnet, en 1798 et 1799.

Colonel du 3^e de ligne, il se jeta dans Gènes et concourut à la défense de cette ville par Masséna. Le 11 avril 1800, il livra, sur la Verreria, un combat acharné aux Autrichiens, auxquels il fit 2,000 prisonniers, enleva 7 drapeaux, et prit plusieurs pièces de canon. Laissé pour mort à l'attaque d'une forteresse, il ne dut son salut qu'à un ami dévoué qui l'emporta du champ de bataille et parvint à le sauver.

La discipline qu'il établit dans son corps, et la supériorité avec laquelle il dirigeait les manœuvres, le firent remarquer au camp de Boulogne par le premier consul qui le nomma général de brigade et le prit pour aide-de-camp. Il suivit ainsi l'empereur dans toutes ses campagnes. Blessé à Friedland, il fut promu, le 5 novembre 1807, au grade de général de division, fit en cette qualité la campagne de 1808 et prépara le succès de la bataille de Médina de Rio-Seco, en commençant l'attaque et en enlevant à la baïonnette la ville de Médina.

Plus tard, il contribua à la victoire qui ouvrit à Napoléon les portes de Bugos. Le 21 avril 1809, veille de la bataille d'Eckmühl, il traversa, à la tête du 17^e de ligne, le pont que l'ennemi avait embrasé, et en empêchant le général Koller de faire sa jonction avec l'armée du prince Charles à Essling, à la tête des fusiliers de la garde, il rendit les plus grands services ; mais c'est à Lobau surtout qu'il se fit distinguer.

Chargé, en 1813, du commandement du 6^e corps d'armée, il partagea le sort de Gouvion-Saint-Cyr ; il fut, contre la foi des traités, envoyé prisonnier en Hongrie.

Rentré en France après l'abdication de l'empereur, il ne fut pas employé par la Restauration.

Au retour de l'île d'Elbe, il fut nommé pair de France et commandant de la 1^{re} division militaire. A la journée de Waterloo, il soutint avec 6,000 hommes l'effort de 30,000 hommes commandés par le général Bulow.

Il s'occupait à rallier les débris de l'armée quand il fut surpris par les Prussiens, fait prisonnier et conduit comme tel en Angleterre.

Il fut du nombre des trente-huit personnes bannies par l'ordonnance du 14 juillet 1815, et resta en Belgique jusqu'en 1818, époque à laquelle il revint en France.

Sous la Restauration, le département de la Meurthe l'envoya à la chambre des députés.

En 1830, il fut appelé à l'Hôtel-de-Ville, et fit partie de la commission avec MM. Odilon Barrot, de Schonen, etc.

Quand Lafayette abandonna le commandement de la garde nationale, le général Lobau fut investi de cette importante fonction le 26 décembre 1830.

Le 30 juillet 1831, il fut promu au grade de maréchal de France.

Le 27 juin 1833, il fut nommé pair de France.

DE LA COALITION.

On lit dans le *National* :

Quiconque a étudié l'histoire de nos huit dernières années, ne peut, quelque intérêt qu'il prenne d'ailleurs à la coalition antiministérielle, s'empêcher de sourire en voyant la naïve indignation des coalisés contre ce qu'ils appellent les envahissements de la couronne. Depuis 1830 jusqu'à 1834, on leur a dit et répété, sous toutes les formes, que constituer une cour c'était créer un pouvoir qui ne se contenterait certainement pas du rôle qu'ils prétendaient lui assigner. On leur a prouvé que ce pouvoir voudrait être prépondérant, et que, pour le devenir, il emploierait tout à tour et la violence et la corruption. Et cependant il ont voulu qu'il y eût une cour, et ils ont fait des lois tout exprès contre les prophètes fâcheux et les censeurs qui essayaient de leur montrer les périls semés sur la route où ils s'engageaient. Maintenant donc, doctrinaires, tiers-parti, dynastiques ne font que recueillir ce qu'ils ont semé ; et, si nous croyons que c'est un devoir d'appuyer aujourd'hui leur opposition, il n'en est pas moins nécessaire de leur rappeler le passé, afin que les hommes de bonne foi qui se trouvent dans leurs rangs comprennent toute l'étendue de leur faute et se gardent d'y retomber.

Nous n'avons point à revenir sur les discussions qui ont précédé et suivi l'institution du 7 août ; nous en sommes empêchés par les lois *conservatrices* que les coalisés ont faites et laissées faire, et d'ailleurs il nous paraîtrait de mauvais goût d'insister trop fortement sur un passé qui ne peut plus tromper aucun homme impartial. L'avenir seul doit nous occuper, puisque c'est la seule chose qui nous appartienne. Mais cet avenir est difficile. Grâce à des complaisances coupables, à des erreurs plus ou moins involontaires, il s'est hérissé de périls, et jamais peut-être, tant au dehors qu'en dedans, le principe de la révolution n'a été plus menacé qu'il ne l'est en ce moment.

L'opposition paraît enfin le sentir. Plusieurs organes des divers partis parlementaires ont peint avec vigueur la fâcheuse situation de la France, et se sont accordés pour en trouver la cause dans les tendances arbitraires et l'influence corruptrice de la cour. Cela est un progrès, sans doute, et nous le constatons avec joie. Mais après avoir signalé le mal, que fait-on pour y porter remède ? Rien ou bien peu de chose. On se hâte de détourner les yeux, et c'est tout au plus si l'on ose s'élever jusqu'à des dissertations sur la formule *le roi règne et gouverne*, et autres questions dignes du Bas-Empire ou des écoliers de Ramus. Une coalition se forme, il est vrai, entre divers partis auxquels nous sommes loin de vouloir refuser notre concours. Mais que prétend cette coalition ? Renverser le ministère ! Nous ne demandons certes pas mieux ; jamais peut-être la France n'en a subi aucun qui fut aussi antipathique à sa nature généreuse. Toutefois, quand le ministère sera renversé, quel avantage en résultera-t-il ? Celui, dira-t-on, de ne plus être gouvernés par les instruments serviles de la camarilla. En effet, une telle victoire serait précieuse, si elle était réelle ; mais nous ne voyons pas qu'on prenne aucune précaution pour empêcher que la camarilla ne donne à MM. Molé et Montalivet des successeurs tout aussi serviles et peut-être plus dangereux encore. On a parlé dans ces derniers temps de la coalition qui se forma en 1827 contre le ministère Villèle. Nous nous rappelons fort bien cette coalition, et personne n'a oublié qu'après avoir produit le ministère Martignac, elle s'est dissoute sans avoir rien prévu pour l'avenir, sans avoir posé obstacle à la formation du ministère des ordonnances. M. Peyronnet, congédié avec M. de Villèle, se retrouvait deux ans après dans l'hôtel de la place Vendôme, et il a fallu le sang de deux mille citoyens pour le déloger. Est-ce donc là ce que veut la coalition de 1838 ? L'opposition de gauche, car c'est à elle que nous nous adressons, l'opposition de gauche a déploré avec amertume et sincérité,

nous le croyons, les conséquences du système actuel. Elle a reconnu que l'esprit de cour, pour conserver la suprématie sur les pouvoirs de l'Etat, viciait les élections, et mettait l'indépendance des députés à de telles épreuves que tous n'en sortaient pas vainqueurs. Elle a vu que M. de Montalivet et ses collègues étaient non des ministres, mais des commis, pour ne pas employer un terme plus caractéristique. Elle a donc pu se convaincre que les membres du cabinet ne sont pas les auteurs du mal dont on se plaint avec raison, et les renverser ce ne serait encore avoir fait absolument rien. Pourtant l'opposition, dans le but de briser un instrument facile à remplacer, fait alliance avec des partis justement suspects au pays, et elle ne prend pas même, que nous sachions, le soin d'exiger d'eux aucune garantie, de telle sorte que tout le résultat de la coalition pourra être de nous montrer dans quelques mois la cour armée de M. Guizot, comme elle l'est aujourd'hui de M. Molé, et les Polignac à la place des Villèle. Il y a là une légèreté de conduite que l'expérience acquise rend inexcusable.

Si l'opposition veut contracter alliance avec le centre droit, et nous ne la blâmons nullement de le faire, elle doit avant exiger des gages, et ne pas perdre de vue que l'ennemi commun c'est la cour, et non pas M. Molé, organe passager de prétentions permanentes. Or, la cour est forte parce que le parlement est faible, et le moyen de donner à celui-ci de la force, c'est de l'appuyer sur la base électorale la plus large possible. La cour est forte encore parce qu'elle a entre les mains le moyen de corrompre, et dans les lois sur la diffamation, celui d'empêcher qu'on ne stigmatise la corruption. Pour détruire son influence funeste, deux choses, par-dessus tout, sont donc nécessaires : obtenir la réforme, et modifier, sinon détruire immédiatement, la législation de septembre, entée sur celle de 1819. Une coalition parlementaire ne peut reposer que sur ces deux bases ; toute autre sera simplement une union momentanée entre des inquiétudes et des ambitions, et, si l'opposition de gauche est assez facile pour suivre ses alliés sans exiger d'eux la promesse publique d'adopter les principes que nous venons de poser, l'opposition sera toute surprise un jour de voir qu'après avoir renversé le 15 avril, il n'y aura pourtant rien de changé. M. Molé ne sera plus là ; mais la cour y sera toujours, gouvernant plus que jamais, jusqu'à ce que la nation se lasse enfin des comédies que jouent devant elle ceux qui se sont chargés de la représenter.

Le 3^e bataillon du 14^e léger, ainsi que son dépôt, ont quitté Strasbourg pour se rendre à Neuf-Brisach. Ils s'éloignent donc encore des deux premiers bataillons, qui sont détachés à Metz. Ce mouvement nous paraît mal conçu, en raison des embarras qu'il créera dans le corps entier, et surtout dans les deux premiers bataillons, qui vont se trouver si éloignés de leurs magasins.

Bien que nous ayons souvent déjà signalé les erreurs de ce genre, nous allons encore donner un échantillon de l'intelligence qui préside à ces opérations. Faites donc la guerre à de pareils hommes d'état !

Le 7^e de ligne avait reçu, et par le télégraphe encore, l'ordre de faire partir, dans les vingt-quatre heures, pour Paris, ses deux premiers bataillons. Au lieu de Paris, on les place à Courbevoie, et ce qu'il y a de semi-comique, c'est que la musique y est arrivée sans troupes.

Le 3^e bataillon du même corps, parti de Vannes pour se rendre à Versailles, a reçu en route l'ordre de se diriger sur Orléans et d'envoyer seulement sa compagnie hors rang à Versailles. Voilà un régiment bien réparti !... et tout cela, parce que l'on s'entête à persister dans un système vicieux pour la garnison de Paris, système déplorable, et que l'on se verra forcé de changer à la première éventualité sérieuse.

(Sentinelle de l'Armée.)

On lit dans le *Journal du Commerce* :

ENCORE UNE EXPÉDITION NAVALE.

Nous avons parlé, il y a quelques jours, d'un incident fâcheux qui avait troublé la célébration de l'anniversaire de la bataille de Leipzig dans la ville de Brême. La populace avait brisé les vitres de la maison d'un Français, qui s'était refusé à illuminer. Nous ignorons de quelle nature sont les réparations demandées, à ce qu'il paraît, dans la journée du 15 de ce mois ; mais voici la *Gazette de Brême*, dans son numéro du 17, qui le prend d'un ton assez aigre-doux, et il serait difficile de recevoir cet article pour une satisfaction :

« Le fait se réduit à quelques pierres qui n'ont point été jetées en commun et d'intelligence par un rassemblement tumultueux, mais isolément, par quelques individus non connus, se mouvant au milieu de la foule qui se pressait pendant plusieurs heures sur divers points, surtout sur le marché, la cour du Dôme et la promenade du Rempart, et il faut déplorer assurément que ces individus n'aient pas respecté un défaut d'illumination facultatif, même pour les habitants. Un seul qui s'en dispensait ne pouvait troubler l'allégresse générale, et on devait bien demeurer indifférent devant la manifestation d'une susceptibilité nationale, à l'occasion d'une fête destinée avant tout à célébrer le vingt-cinquième anniversaire du rétablissement de notre libre constitution et les bienfaits de la paix qui s'y rattachent. On le devait d'autant mieux que nos relations politiques avec la France sont entièrement changées, qu'elles ne donnent aucune occasion directe d'en agir ainsi, surtout envers un citoyen placé sous la protection de Brême (*Schutzburger*). Cependant, des considérations de ce genre ne peuvent naître que dans l'esprit des gens éclairés, et si on réfléchit à quels excès peuvent être portées les classes inférieures quand elles se croient, quoique à tort, blessées avec intention dans leurs propres sentiments, alors surtout que les gens de cette classe se trouvent entourés d'une foule innombrable dont ils attendent l'approbation, il faut s'étonner bien plutôt que des excès, fort coupables sans doute, se soient bornés à endommager quelques fenêtres, et qu'aucun d'eux n'ait même tenté de pénétrer dans la maison. Si les feuilles de l'opposition, en France, rêvent une maison à moitié détruite, il faut attribuer ces exagérations à cette circonstance que, par ce qui s'est passé dans leur voisinage immédiat, ces feuilles ont acquis trop d'expérience pour comprendre chez nous une telle modération. La personne victime en cette affaire est, à la vérité, un Français, mais depuis plusieurs années il jouit de la qualité de citoyen protégé (*Schutzburger*) de Brême, et représente en cette ville une maison de Bordeaux qui le charge de la gestion de ses affaires, en acquittant le droit de *recognition*. Probablement il se contentera de la protection de nos lois et de ses autorités ACTUELLES. La France n'a-t-elle pas elle-même posé depuis peu en principe, et fait décider que personne ne saurait prétendre à la fois à un double droit de bourgeoisie et invoquer l'un de ces droits contre l'autre ? »

Le dernier trait est assez vif, mais on ne s'en est pas tenu là, et l'article suivant a été expédié à la *Gazette de Leipzig* :

« Brême, le 16 novembre. » Des bruits étranges circulent aujourd'hui en ville, et qu'on qu'il soit à peine croyable qu'ils puissent se confirmer, ils ne mettent pas moins tous les esprits en mouvement. On dit que la France veut essayer encore une fois ses forces d'une manière qui n'est pas digne d'elle contre un adversaire impuissant. Cette fois, la ville de Brême deviendrait l'objet de quelques démonstrations. Malgré le ridicule de ces bruits, il est pourtant certain que déjà à la date d'hier le ministre de France accrédité près des villes anscatiques a fait parvenir au sénat de Brême une missive de son gouvernement par laquelle on demande avec

un ton poli, mais assez explicite, la punition de ceux qui ont brisé, le 18 octobre, les fenêtres du Français M. Ichère, qui habite notre ville. Cette missive passe à dessein sous silence que celui-ci doit attribuer à lui-même ces excès, non-seulement parce qu'il n'a pas suivi l'exemple du consul français et de ses autres compatriotes qui se trouvent ici, et qui ont cru devoir nager avec le torrent en illuminant, mais encore parce qu'il s'était vanté plusieurs jours auparavant qu'il ne le ferait point quand on devrait détruire sa maison. Il est difficile de croire qu'en France un Allemand en eût été quitte dans un cas semblable pour une douzaine de carreaux cassés. Au surplus, la France, pour donner à cette farce ridicule une couleur sérieuse, a effectivement envoyé une frégate qui croise depuis hier au soir devant les bouches du Weser. La chose peut ainsi prendre une tournure fort intéressante. »

Nous trouvons très-bon qu'on se fasse respecter des petits, mais nous voudrions qu'on gardât quelque chose de cette susceptibilité à l'égard des puissants. Notre gouvernement a, malgré ses allures, certains goûts batailleurs prêts à se développer dès qu'il a en face un état faible. Ainsi le Portugal, la Suisse, le Mexique, et maintenant un commencement d'agreur avec la ville libre de Brême. Quel dommage que la république de Saint-Marin n'existe plus ! M. Molé trouverait bien sûr une guerre avec elle. Nous pourrions, quant à nous, lui donner un moyen de se faire respecter des faibles sans recourir à ces démonstrations : c'est d'être ferme et digne avec les forts.

Faits Divers.

On écrit de Vannes, le 21, à l'*Auxiliaire breton* :

« Le village de St-Colombier vient d'être le théâtre d'un grave événement. Un préposé des douanes, de service sur un marais salant, se réfugia, pendant la pluie, dans une cabane en terre destinée à servir d'abri aux employés de garde, et y fut rencontré endormi par le lieutenant d'ordre Le H... qui aussitôt lui infligea une punition sévère. Le préposé, effrayé des conséquences de sa faute qui, si elle était connue de ses chefs, le priverait d'un changement de résidence qu'il ambitionnait et qu'il était à la veille d'obtenir, pria le lieutenant d'ordre de ne point le punir, et le poursuivit même assez long-temps de ses supplications. Le sieur Le H..., fatigué de l'insistance de son subordonné, et voulant enfin s'en débarrasser, le saisit au collet pour le repousser ; le préposé saisit son tour son chef au collet, et tous les deux tombèrent aussitôt. »

« Le sieur Le H... se dégagea immédiatement, saisit le fusil à deux coups dont il était porteur, recula de quelques pas, arma l'un des chiens et tira presque à bout portant sur le malheureux préposé ; mais la capsule seule s'enflamma. Le sieur Le H... arma de nouveau son second coup, et le tira encore presque à bout portant sur son subordonné, qu'il atteignit cette fois à la cuisse. L'arme heureusement n'était chargée que de petit plomb. »

« Cette scène a eu pour témoins plusieurs des habitants du village de St-Colombier. Le procureur du roi, instruit de cette affaire, a fait commencer immédiatement une information. Le médecin chargé de visiter l'état du blessé ne regarde pas sa position comme dangereuse. »

Extérieur.

On lit dans la *Gazette de Madrid* du 16 novembre :

« Au milieu de la désolation générale où se trouve le pays, il est consolant de pouvoir présenter au public quelque chose qui vienne faire trêve à nos maux et qui puisse relever ses espérances. Rien ne peut l'être davantage que de voir que, tandis que des provinces entières en Espagne se consument et s'annihilent, d'autres se vivifient et sont en voie de prospérité. C'est ce qui a lieu en ce moment dans les Asturies. Ce n'est pas tant aux efforts et au zèle de la localité qu'est dû le changement heureux qui s'opère dans cette province, qu'à la libéralité d'une main bienfaisante, celle de M. A. Aguado, marquis de Las Marismas. Ce grand capitaliste, adoptant les idées de don Gaspard-Melchior de Jovellanos, a résolu d'exécuter les plans de cet illustre Espagnol, pour la prospérité du pays en général, et de sa province en particulier. Il y a un demi-siècle, alors que personne ne soupçonnait encore que la houille ou charbon de terre, qui crée la vapeur, deviendrait un des premiers éléments de la richesse publique, le savant Jovellanos avait déjà fixé son attention sur cet objet. Plus tard, l'Angleterre a dû à la possession de ce minéral et à celle du fer la prospérité de ses manufactures, l'accroissement de son industrie, la consolidation de sa marine, et tout ce qui constitue aujourd'hui, avec l'énergie de ses habitants et leur amour pour le travail, cette puissance colossale, objet de l'admiration et de l'envie des autres nations. Sans ces deux minéraux et l'usage qu'en ont su faire les Anglais, jamais ils ne seraient devenus aussi intrépides marins et aussi audacieux commerçants. »

« L'Espagne possède en aussi grande et même plus grande abondance que l'Angleterre, le fer et le charbon de terre. Le jour où les Espagnols pourront et voudront en tirer profit, ils auront les mêmes avantages que les Anglais, tout en conservant celui dont ils jouissent déjà par les produits supérieurs de l'agriculture, particuliers au climat de leur pays. M. le marquis de Las Marismas, adoptant les plans et les idées de M. Jovellanos, ouvre la route qui doit nous conduire à de si heureux résultats. Ce respectable capitaliste, sachant que toutes les tentatives faites à diverses époques ont été infructueuses et inutiles, a voulu avoir la gloire d'entreprendre ce que personne n'avait osé en des temps plus heureux, sans se laisser décourager par les circonstances ni par des obstacles d'aucun genre. Le gouvernement avait toujours désiré, quoique inutilement, voir entrer les capitalistes dans la vaste entreprise d'utiliser les terrains houillers des Asturies, surtout ceux de Siero et de Langreo, et ouvrir une route jusqu'à la côte, pour le transport et l'embarquement des charbons. De temps en temps, la direction des chemins, canaux et ports avait publié le programme de cette opération principale ; mais jamais personne n'avait voulu l'aborder. Ce programme parut encore dans la *Gazette* du 10 septembre 1837, M. le marquis de Las Marismas l'a accepté intégralement et sans aucune modification. »

« Le 8 mai suivant, le traité fut passé en son nom, approuvé et ratifié par le gouvernement. Alors cessa d'être un problème ce projet qui durait depuis 50 ans. En même temps, on rassemblait dans les Asturies tous les ouvriers en charbon que l'on pouvait trouver, en les soumettant à la loi sur les mines du 4 juillet 1825, et à l'instruction provisoire du 18 décembre de la même année. »

« Après avoir vaincu les difficultés et exécuté tous les travaux nécessaires, on est enfin parvenu au but désiré, et enfin l'œuvre conçue par M. Jovellanos est en cours d'exécution. On a acquis à grands frais les terrains que doit occuper la ligne des chemins, qui aura bientôt six lieues de parcours. Les travaux ont été exécutés au moyen d'entreprises particulières, qui se trouveront toujours nombreuses en Espagne, lorsqu'elles verront qu'il y a une bonne foi et sécurité. Enfin ce chemin a été commencé le 15 août, et en deux mois et demi on est parvenu à le porter au point où il est. Le travail total qui, d'après le traité fait avec le gouvernement, devait se terminer en trente mois, s'achèvera

en quinze mois, et donnera du travail pendant l'hiver à plus de 3,000 ouvriers.

» Dès que l'on commencera à exploiter les deux cents houillères qui existent dans les concessions de Siero et de Langreo, certainement l'entreprise du marquis de Las Marismas occupera le double de bras, et une fois le chemin achevé, l'exportation de charbon des Asturies, qui n'a jamais dépassé 400,000 quintaux, année commune, pourra s'élever au-delà de trois millions annuellement. On introduira en temps utile des méthodes perfectionnées pour le transport par terre; on s'assurera des transports maritimes pour les points de consommation. On proposera au gouvernement des travaux hydrauliques dans la rade intéressante et négligée del Musel-de-Arnoa près de Jijori; enfin, on mettra en circulation la richesse qui se trouve aujourd'hui enfouie dans les entrailles de la terre, tant en charbons qu'en minerais, ce qui sera d'un poids immense dans la balance du commerce, et donnera un grand accroissement de revenus aux douanes et à la consommation.

» Ainsi se trouvent accomplies les vues bienfaisantes et patriotiques de don Gaspard-Melchior de Jovellanos en faveur de sa province et de la nation entière, et ce grand bienfait, l'Espagne en sera redevable au marquis de Las Marismas. »

Variétés.

LES BRIGANDS D'ORGÈRES.

Nous empruntons aux *Souvenirs de M. Berryer père*, qui viennent de paraître à la librairie de Dupont, le curieux fragment qu'on va lire :

« Nous eûmes à Chartres le spectacle fort extraordinaire du procès criminel qui s'y instruisait alors contre la bande des chauffeurs connus sous le nom de *brigands d'Orgères*, qui étaient sur les bancs des accusés au nombre de cent dix à cent douze. On avait fait disposer exprès en salle d'audience, avec compartiments pour les placer tous en présence du jury, une église entière au centre de la ville. Tous les matins ils étaient extraits de la prison et conduits en colonnes à l'audience, sous de fortes escortes de gendarmerie. A leur tête marchait, dans ce trajet, un grand homme roux, dont la figure seule ne manifestait que trop la scélératesse : c'était le chef avoué de la bande. Il avait fallu l'extraire du bague de Brest pour le confronter avec ses co-accusés, et surtout avec les témoins ou les nombreuses victimes de leurs forfaits qui survivaient encore.

» L'histoire de ces brigands, de la durée de leurs brigandages et de leur atrocité, celle aussi de leur arrestation, avait quelque chose de fabuleux, d'incroyable même, pour l'époque où la civilisation moderne était arrivée.

» Il existe à douze lieues de Chartres, vers le Vendômois, une vaste forêt, appelée la forêt d'Orgères. Dans la partie la plus reculée et la plus épaisse de cette forêt, avaient été ouverts très-anciennement de vastes carrières, d'où l'on avait extrait les pierres qui avaient servi à la construction de la magnifique cathédrale de Chartres.

» Par le laps de temps, des malfaiteurs s'étaient réfugiés dans cette carrière et y avaient fondé une espèce de colonie souterraine qui se repeuplait d'elle-même, les femmes y ayant été admises. Cette colonie avait un mode de se gouverner, sa police, ses règlements, adaptés au genre épouvantable de profession qu'elle avait embrassé. C'était le vol donné à l'entreprise des affiliés, avec ordre de le commettre au besoin à force ouverte, par la voie des tortures, même par le meurtre.

» Ces brigands d'Orgères avaient, même au loin, dans les provinces, des émissaires qui les parcouraient, pour observer celles des habitations isolées qu'il était plus facile de surprendre ou de cerner par le nombre. Ils les signalaient à la troupe qui, comme le Vieux de la Montagne, du fond de son repaire, déléguait sur les lieux les hommes d'exécution.

» Ces misérables s'introduisaient le plus souvent le soir, sous

les prétextes les plus insidieux, dans les habitations désignées, dont ils se rendaient maîtres en enchaînant les cultivateurs et gens de service mâles; à l'égard des femmes, ils les épouvantaient par les menaces les plus terribles; quand elles y résistaient, ils les garrottaient, ils allumaient un grand feu, à l'ardeur duquel ils les exposaient par la plante des pieds, jusqu'à ce que la violence des douleurs leur eût arraché l'aveu de ce qu'elles ou leurs maris possédaient, et qu'elles leur eussent indiqué les lieux où se trouvaient l'argent et les valeurs les plus précieuses.

» La répétition dans plusieurs endroits de ces affreuses tortures avait fait donner aux brigands qui les excitaient le nom de *chauffeurs*. Ils avaient partout répandu l'effroi. La police avait bien atteint plusieurs d'entre eux pour des vols commis avec effraction. Plusieurs avaient été condamnés aux galères et se trouvaient aux bagnes; mais on n'avait pu encore en convaincre aucun du crime de chauffage. Encore moins la justice criminelle avait-elle réussi à découvrir la caverne centrale, où tous les objets volés allaient s'agglomérer pour être ensuite vendus sur les marchés voisins d'Orgères, où ces objets n'étaient pas signalés par leur identité.

» Ce mystère long-temps impénétrable du lieu de la retraite habituelle des brigands, le hasard le fit enfin découvrir. Deux gendarmes à cheval côtoyaient un jour la forêt d'Orgères, lorsque l'un d'eux pénétra à pied un peu avant dans l'intérieur du taillis pour une cause de nécessité; de là, il avait aperçu un enfant de dix ans, assez singulièrement vêtu pour exciter sa curiosité; il l'avait appelé à lui par un signe de bienveillance. Cet enfant, qui souffrait de la faim, s'était approché et lui avait demandé du pain. Le gendarme saisit l'à-propos, il lui offrit un bon déjeuner s'il veut le suivre; l'enfant se laisse conduire, il est mis en croupe jusqu'à l'hôtellerie la plus prochaine. Là, effectivement, les deux gendarmes paient un écot somptueux pour lui.

» Tandis que l'enfant s'en donne à cœur-joie, les gendarmes l'observent; ils remarquent qu'il met dans ses poches tout ce qui tombe sous ses mains à sa convenance, et cela sans se cacher, comme si l'action de tout prendre était chose naturelle. Ainsi, un couvert d'argent, un couteau, un tire-bouchon étaient entrés très-ostensiblement sous la chemise de leur petit convive. Sur ce qu'ils lui demandent pourquoi il fait ainsi main basse sur ce qui est à sa portée, sa réponse ingénue est que ces objets-là lui plaisent; il n'allègue pas d'autre raison; il ne soupçonne pas que l'on puisse lui en demander d'autre, ni qu'il y ait aucun mal à faire ainsi ses provisions. Journallement son père en rapportait de pareilles à sa mère qui ne le trouvait pas mauvais.

» Etourdis de rencontrer dans ce petit personnage un naturel aussi pervers, les gendarmes ne doutent pas qu'il ne soit l'enfant de quelques malfaiteurs qui l'ont élevé dans quelques coins de la forêt. Ils profitent de ce qu'un demi-verre de vin a ajouté à son imprévoyante loquacité, pour l'interroger sur le lieu de sa demeure. Ils apprennent que c'est un vaste souterrain où il y a beaucoup de monde avec son père et sa mère; qu'il y a aussi de petits camarades qui l'ont maltraité, ce qui l'a déterminé à s'enfuir; il est bien malheureux, parce que son père et sa mère ne lui donnent pas tout ce qu'il voit et voudrait avoir pour manger et pour s'amuser.

» Les gendarmes induisent de ces premières révélations que l'enfant de la forêt, s'il continue de rester avec eux, pourra, par ses renseignements, les mettre sur la trace des malfaiteurs qui se réfugient ainsi dans des souterrains inconnus. Ils lui proposent de lui donner tous les jours à manger aussi bien qu'il vient de le faire, et même de lui mettre de l'argent dans le gousset, sous deux conditions : l'une, qu'il ne prendra plus rien, à moins qu'on ne lui donne; l'autre, qu'il leur signalera, sans mot dire, toutes les personnes qui lui sont connues du souterrain, quand il les rencontrera. A chaque bonne indication qu'il aura donnée, il recevra pour récompense une somme de cinq francs.

» Le marché se conclut sans peine; l'enfant est dégrasé, ha-

billé tout à neuf, bien chaussé, ses cheveux sont peignés : il n'est plus reconnaissable. Ses deux patrons le mènent, ainsi déguisé, avec eux au marché de la ville. Là, l'enfant est mis en embuscade, côte à côte d'une femme qui passe pour sa bonne; il indique du doigt à ses deux bons amis les gendarmes ceux qu'il a vus journallement dans la forêt et qui sont venus au marché vendre les objets volés on ne sait où. D'après ces signalements, les individus signalés sont arrêtés et incarcérés.

» Ce manège des promenades et des indications se répète dans divers marchés publics de la contrée. Le nombre des brigands arrêtés grossit insensiblement, au point que l'on donne à l'enfant qui en procure les moyens par l'adresse de son jeu le nom de général Finfin.

» Ce qui fut observé, dans ces nombreuses arrestations, c'est que ni le père ni la mère de Finfin n'y furent enveloppés. Cette exception est consolante, au moins dans l'ordre de la nature, quoique la société n'y ait pas trouvé son compte.

» Bientôt il résulta, tant des interrogatoires des accusés que des dépositions des témoins accourus de toutes parts, sur la description faite dans les papiers publics des objets volés, que ces bandes de brigands, sorties de la forêt d'Orgères, étaient précisément celles des chauffeurs qui avaient désolé tant de pays, même lointains. Plusieurs de ceux qui avaient participé aux crimes les plus abominables du chauffage, et qui avaient été condamnés aux bagnes pour vols avec effraction, en furent extraits pour être confrontés.

» Enfin le flambeau de la vérité vint briller au milieu de toutes ces ténébreuses consciences, ou plutôt toute l'atrocité de leurs infâmes attentats fut mise au grand jour avec tout ce qu'elle offrait de hideux et de révoltant.

» L'indignation publique éclata notamment à l'occasion de trois sœurs, filles d'un riche cultivateur, dont les brigands d'Orgères avaient envahi la demeure : ils avaient fait brûler les pieds de ces trois infortunées avec une barbarie telle, que toutes les trois étaient dans l'impuissance de marcher autrement que sur des béquilles. Leur confrontation avec ces misérables qui les avaient ainsi mutilées, fut déchirante.

» Un seul arrêt a purgé la société et l'a vengée des forfaits de tous ces monstres. Le repaire de la forêt d'Orgères a été muré. »

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Les libraires J.-J. Dubochet et Co, rue de Seine, n° 33, viennent de mettre en vente les premières livraisons de *l'Histoire de Napoléon* de M. Laurent (de l'Ardèche), avec 500 *DESSINS* PAR M. HORACE VERNET. Le succès de ces premières livraisons annonce un débit de cet ouvrage tel qu'il n'y en a pas eu d'exemple depuis long-temps dans la librairie : si ce succès est justifié, comme on n'en doute pas, par la supériorité du texte de M. Laurent sur celui de toutes les histoires de Napoléon connues jusqu'à ce jour, on ne peut prévoir le nombre d'exemplaires qui en sera vendu. La collaboration de M. Horace Vernet fera de ce livre un véritable musée national, où les scènes les plus glorieuses de la Révolution et de l'Empire seront tracées de la main la plus habile, avec le talent et l'inspiration les plus justement populaires.

GRAND-THÉÂTRE.

Vendredi 30 novembre. — Deuxième concert donné par M. Max Bohrer, premier violon de S. M. le roi de Wurtemberg. — A six heures 1/2.

GYMNASÉ-LYONNAIS.

Vendredi 30 novembre 1838. — 1^o PROSPER ET VINCENT, vaud. — 2^o LE CHASSEUR ÉCOSSAIS, prologue. — 3^o LE SONNEUR DE ST-PAUL, drame.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSV FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1224) Le samedi prochain premier décembre mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, sur la place des Minimes de la ville de Lyon, quartier St-Just, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi et fonds de cabaret, consistant en tables, chaises, commode, placard, tableaux, glaces, bureau, garde-manger, vin en bouteilles de diverses qualités, bouteilles vides, verres à vin et à bière, batterie de cuisine, etc. DEMARE.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^cCOTTIN, NOTAIRE A LYON, PLACE DES TERREAUX, 9.
A VENDRE EN DÉTAIL ET PAR LOTS
qui seront formés au gré des acquéreurs.

Une propriété appelée les Gourettes, située à Vaise, place de l'Eglise et rue de Bellecour-les-Dames. Cette propriété est composée de plusieurs maisons et de terrains propres à recevoir des constructions.

La vente aura lieu le lundi trois décembre mil huit cent trente-huit et jours suivants.

S'adresser dans la propriété, et en l'étude de M^c Cottin, notaire, place des Terreaux, n° 9. (1728)

ANNONCES DIVERSES.

(10016) On demande à acquérir à Lyon un hôtel ayant écurie et remise.

A VENDRE. — Divers établissements de café, épicerie, mercerie, et autres.

A PLACER. — En dettes à jour et en viager, par hypothèque, depuis 2,000 jusqu'à 80,000 f.

A VENDRE ou A ÉCHANGER. — Diverses maisons d'un bon revenu.

On demande divers associés dans le commerce.

S'adresser chez M. Cornaton, descente du pont de Pierre, n° 2, au 1^{er}, à Lyon.

(6172) A CÉDER.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES.

Cet établissement est situé dans une petite ville de Bourgogne, chef-lieu de canton, de quatre mille habitants. On aura, avant de traiter, tous les renseignements désirables.

S'adresser à M. Dumoulin, rue Casati, 4, à Lyon.

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Maux de gorge, enrouements, oppressions, épuisements, palpitations, et toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE : la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix : 4 f. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, 23, A LYON.

FÊTU, MÉCANICIEN,

Fabricant de ressorts et de toutes sortes de bandages herniaires, ordinaires et extraordinaires,

Vient de leur ajouter un nouveau perfectionnement, en confectionnant des bandages imperméables qui résistent à la transpiration, et sont, par conséquent, d'une solidité à toute épreuve et d'une longue durée, leur construction étant d'ailleurs faite de manière à ce qu'ils ne puissent fatiguer nullement les personnes qui en feront usage. Il est le seul qui possède ce mode de fabrication. On est prié de ne pas confondre ce genre de bandage avec ceux qui ont paru jusqu'à ce jour. On trouve en outre chez lui tous les objets qui concernent cet art, en gros et en détail. — Le dépôt est rue de la Barre, n° 17, au 1^{er}, à Lyon. (6121)

MALADIES DE POITRINE.

On recommande l'emploi du Sirop pectoral de mou de veau, inventé par M. Macors, pharmacien, rue St-Jean, 30, à Lyon, aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, et dans toutes les irritations de la poitrine. Ce sirop calme promptement la toux, facilite l'expectoration et la respiration.

On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses, et surtout engager le public à se défier de celui qui ne sortirait pas de la pharmacie de M. Macors. (2029)

MALADIES SECRÈTES.

(574) Guérison sans rechute d'un à cinq jours des écoulements et fleurs blanches, si anciens et rebelles qu'ils soient, par la méthode unique, aussi sûre que facile, du docteur Thivaud, de Montpellier.

Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon. — A la même adresse on trouve les pilules dépuratives végétales du même auteur, pour la cure radicale des maladies vénériennes et dartreuses, quelles que soient leur ancienneté et leur opiniâtreté.

ORESON, RESTAURATEUR,

Rue du Bauf,

Sert des diners à 1 fr. 25 c. : trois plats de viande et un de légume, et quatre plats de dessert. (8060)

Vésicatoires-Cautéres.

PAPIER D'ALBESPEYRES, seul approuvé par les membres de l'Académie de Médecine pour se panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore. (COMPRESSES SPONGIEUSES préférables au linge.)

Dépôts chez MM. Valat, place des Cordeliers; Roussin, rue St-Dominique; Vernet, place des Terreaux; et Gagnaire, faubourg St-Irénée, à Lyon; Voituret, à Villefranche; Brigaude, à Thizy; Michel, à Tarare; Martinet, à Bourg; Lacroix, à Mâcon; Derantier, à Dijon; Garnier-Martinet, rue de Foy, à St-Etienne. (662)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifiquement le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2023)